Déraillement d'un convoi de chemin de fer.

Hier, une partie de notre population a été en proie à la plus vive émotion, quand est parvenue en ville la nouvelle d'un accident arrivé au convoi de chemin de fer dans lequel se trouvait la compagnie lyrique de M. Charley se rendant à San Francisco.

La dépêche qui nous a été envoyée directement de Phœnix dans l'Arizona, vers dix heures du matin, n'était que la confirmation d'une dépêche particulière qui nous avait été communiquée la veille, à cinq heures de l'après-midi, mais que nous nous étions abstenu de livrer à la publicité dans la crainte qu'il n'y eût quelque erreur et que nous ne plongions bien des familles dans la tristesse, car nombre de musiciens de l'orchestre sont résidents de notre ville et y ont des parents.

La dépêche, que nous a transmise la Presse Associée est ainsi conçue:

Phœnix, Ariz., 9 mars.—Un convoi spécial transportant une compagnie lyrique française, environ 150 personnes, à San Francisco, a déraillé la nuit dernière près de Casa Grande.

"Le convoi se composait de trois chars-dortoirs Pullmann, de deux chars-dortoirs de touristes et de trois chars à bagages. L'accident a été causé par la rupture d'un boulon devant le *tender* qui a fait tomber une partie de la plate-forme sur la voie écartant les rails.

"Le premier char à bagages n'a pas versé, mais ses roues se sont enfoncées profondément dans la terre, coupant entièrement les bois de traverse. Le second char à bagages a versé; le troisième est resté débout. Sous le second char, un garçon d'une quinzaine d'années a été trouvé mort.

"Il y avait environ dix *tramps*, vagabonds, sur le train; et plusieurs d'entr'eux ont été grièvement blessés. Une seule personne de la troupe a été légèrement blessée. Une voie a été construite autour des chars hors d'état de service, et le voyage a pu être repris."

Il a été impossible de rien apprendre de plus au sujet de l'accident, la compagnie du chemin de fer elle-même n'étant pas mieux renseignée que nous à cet égard.

Toute la journée d'hier et toute la nuit dernière, de nombreuses personnes sont venues consulter nos dépêches pensant y trouver des détails.

Le "Maine" et le "Texas".

Les deux navires de guerre "Maine" et "Texas" dans notre port depuis près de deux semaines, y demeureront encore quelques jours.

Le Gouverneur Foster a reçu hier du Département de la Guerre un télégramme en réponse au sien, autorisant le croiseur et le cuirassé à prolonger leur séjour en Louisiane.

Avant de reprendre la mer, cependant, il est possible qu'ils montent le fleuve jusqu'à Baton Rouge ou Vicksburg.

Les marins de l'Oncle Sam ne regrettent nullement les jours passés à la Nouvelle-Orléans; ils s'y sont beaucoup plu, disent-ils.

L'"Iphigénie".

Le vaisseau-école "*Iphigénie*" se préparera à lever l'ancre et sera sous vapeur déjà, quand paraîtront ces lignes.

En effet, entre neuf et dix heures, ce matin, le croiseur français stationné au milieu du fleuve presqu'en face de la rue du Canal, nous quittera pour une destination lointaine, Cadix, en Espagne, et de là il ira à Alger.

Le Carnaval de l'avenir.

Des préparatifs se font déjà pour notre Carnaval prochain. Dame rumeur, une indiscrète s'il en fut jamais! prétend que deux organisations nouvelles sont en voie de formation, lesquelles ne se contenteront pas seulement d'amuser le public, mais émerveilleront la population en la faisant assister à un spectacle de rue, l'une le mardi, l'autre le jeudi précédant le mardi gras.

Les commerçants de notre ville ont, paraît-il, tiré grand profit de la présence des étrangers; et pour qu'ils l'avouent, il faut que cela soit.

Vol.

Un individu du nom de M. W. Mooney s'est rendu, hier matin, à la cour du juge Bezon et y a déposé une accusation de vol contre Joe O'Brien.

Mooney est un étranger et loge rue Royale, 411.

Il avait passé une partie de la soirée avec O'Brien avant-hier; après avoir visité plusieurs débits de liqueurs il s'est trouvé en état d'ivresse. O'Brien a paraît-il, profité de son état pour lui voler son porte monnaie contenant $18. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le voleur.

Rien n'égale la Salsaparille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

La Femme, L'Homme, et la Pilule.

C'était une bonne femme. Il l'aimait. Elle était sa femme. La tarte était bonne; sa femme l'avait faite; il l'avait mangée. Mais la tarte ne se digéra pas et il eut un désagrément avec sa femme. Maintenant il prend une pilule après avoir mangé de la tarte et il est heureux. Sa femme aussi. Ce qu'il prend c'est une Pilule d'Ayer.

Morale: Évitez la dyspepsie en prenant

Les Pilules Cathartiques d'Ayer.

CONSEIL MUNICIPAL.

Vingt-six membres du Conseil municipal se sont réunis hier en séance régulière sous la présidence de M. Brittin.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1897.

Aux membres du Conseil:

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation:

1. Rapport du Trésorier mont ant la balance en caisse aux dates du 23 février et du 3 mars 1897.

2. Communication du commissaire des travaux publics exposant les travaux de son département pendant le mois de février.

3. Communication de Jos. Melan, relativement au bac à rames entre Bellegrade Lane et Chalmette.

4. Communication de la commission d'incendie relativement à l'achat d'un terrain et à la construction d'un bâtiment.

5. Communication de Paul Andry, architecte de la commission McDonough, relativement aux fondations de la nouvelle école de la rue Laurel.

6. Communication de Geo. Battalora relativement à l'état de l'avenue St-Claude.

7. Communication de l'ingénieur de la ville soumettant la nomination de C. W. Brown, comme *Tracer* de son département, en remplacement de W. Brandon, révoqué pour cause.

8. Communication de L. W. Brown relativement aux maisons d'école connues sous le nom de Judah P. Benjamin, Gayarré, Belleville et Memorial.

9. Communication du commissaire des édifices publics soumettant la nomination de John Shields comme gardien de la fourrière, en remplacement de C. A. Anderson, décédé.

10 Communication relative aux loyers dûs à A. N. J. Solari.

11. Communication du même fonctionnaire relativement à la quantité de bois à brûler placée sur la berge du bayou St Jean.

12—Communication du même fonctionnaire montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail, du 16 au 22 février, du 23 février au 3 mars et du 3 au 9 mars.

Respectueusement,
WALTER C. FLOWER,
Maire.

Après la lecture des rapports des comités et des fonctionnaires, le conseil adopte les mesures suivantes:

ORDONNANCES FINANCIÈRES.

Bureau du maire, pour mars 1897, $701 66.

Police de la ville, salaires pour mars 1897, $16 250.

Département d'incendie, mars 1897, $21,250.

Département des travaux publics, salaires de mars 1897, $8,081 66.

Bibliothèque de la mairie, salaires, $105.

Harmon Hoey, améliorations à la place Fisher, $465 25.

Charlton et Pruitt, construction d'une maison d'école à l'angle des rues Valence et Bordeaux, $3,500.

Amendement à l'ordonnance numéro 13,048, relativement au transfert de certains crédits.

Ordonnance tendant au pavage des trottoirs des rues Général Ogden, Eagle et Monroe, entre les rues Oak et Jeannette.

Permission à Hogg et Mays d'ouvrir un débit de liqueurs au numéro 1028 de la rue Sud Remparts.

Permission à J. J. Hecker d'établir une boulangerie à la place désignée.

Ordonnance enjoignant au contrôleur de recevoir du Crescent City Railroad la somme de $742 68 pour le pavage de l'avenue Tulane.

Amendement à l'ordonnance numéro 12,937, des séries municipales, relative au budget des dépenses de 1897.

Ordonnance enjoignant au contrôleur et au trésorier d'annuler les assessements des propriétés aux noms des personnes suivantes: Mme Lestrade, Warren Van Norden et R. Martin.

Ordonnance financière commençant les charités publiques, pour janvier et février 1897, $6,143 66.

Ordonnance enjoignant au contrôleur de demander des soumissions pour la fourniture du charbon au département des édifices publics.

Ordonnance enjoignant au contrôleur de demander des soumissions pour la fourniture du pain aux prisons de la ville.

Ordonnance relative à l'annulation des taxes au nom de la Gulf States Land and Improvement Company.

Permission à James Mullen d'ouvrir un débit de liqueurs au numéro 730 de la rue Gravier.

Ordonnance annulant la permission d'ouvrir un débit de liqueurs accordée à A. Faber.

Ordonnance établissant un crédit de $150 pour l'enlèvement des tuyaux d'égout dans les rues Remparts et Barracks.

Ordonnance enjoignant à l'attorney de la ville d'intenter un procès à la New Orleans Sewerage Company pour violation de contrat.

Un rapport du comité de la commission des rues et débarcadères est discuté aux affaires nouvelles.

M. Turner, président de cette commission, dit qu'il est nécessaire d'exposer au conseil les raisons qui ont guidé la majorité dans l'élaboration du rapport déposé avec sa protestation.

M. Turner déclare qu'un membre de la commission est habituellement nommé pour examiner le rapport du commissaire des travaux publics, et que M. Leahy, qui a été chargé de l'examen du dernier rapport, a accusé le commissaire d'une répartition non équitable dans les divers wards de la ville des ouvriers chargés de nettoyer les rues, mais que la commission a passé outre.

M. Turner se déclare en faveur de la nomination d'une commission d'enquête par le président du conseil, et il demande d'être exempté de toutes fonctions dans cette commission.

M. Cucullu dit que puisqu'il s'agit d'une accusation contenue dans un rapport lu publiquement, toutes les procédures à ce sujet doivent être publiques, et il demande la nomination d'une commission d'enquête composée de sept membres.

Plusieurs membres du conseil se déclarent du même avis, et M. Cucullu ajoute que puisqu'une accusation a été portée publiquement contre M. McGary il ne doit pas y avoir de discussion avant le rapport d'une commission chargée d'une enquête complète.

Une motion tendant à la nomination par le maire d'une commission d'enquête composée de sept membres, sous la présidence du président de la commission des travaux publics, est adoptée.

A ce moment le président, M. Brittin, se lève et donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Turner donne sa démission.

Le Conseil n'accepte pas la démission de M. Turner.

Une motion tendant à demander à la Edison Electric Light Company la soumission d'un plan pour une nouvelle distribution des lampes dans la ville est longuement discutée.

Cette motion est finalement renvoyée indéfiniment par seize voix contre neuf.

Après la lecture des affaires nouvelles le Conseil s'ajourne au dernier mardi du mois.

Avant l'ajournement, M. Brittin a nommé les messieurs suivants membres du comité d'enquête spéciale sur le rapport du commissaire des travaux publics: Cucullu, Claiborne, Dreyfous, Lafaye, Brophy, Herberger et Koneke.

L'affaire Hasemann.

Après un délai de plus de dix mois l'affaire Joseph Hasemann a été, hier, appelée devant la cour du juge Moise.

Hasemann est accusé d'avoir tué Peter Flynn le 16 mai dernier. Les deux hommes étaient au service de la Traction Company, Flynn employé comme conducteur et Hasemann comme électricien.

Le soir avant le meurtre, Flynn était assis dans un char avec sa femme. Cette dernière buvait un verre de bière que lui avait donné son mari, lorsque Hasemann en passant près d'eux, a braqué une lampe dans la figure de Mme Flynn.

Le mari de cette dernière a juré de se venger et, le lendemain, en voyant Hasemann, il s'est avancé sur lui et lui a donné un coup de poing au visage. Hasemann a aussitôt retiré son revolver de sa poche et a fait feu. Le malheureux Flynn est tombé roide mort.

L'accusé était, hier, représenté par MM. Dodds et Rogers, et M. J. J. Finney occupait le siège du ministère public.

Le jury suivant a été assermenté: Louis F. Dow, John B. White, Michael Henrich, Chas A. Solari, John B. Shroder, S. P. Boudier, Jules Gallardannes, Aug. Pateman, Sam B. Jones, Chas Rodenbosh, J. C. Healey, F. Moihe.

Les témoins ont tous corroboré le récit dont les détails sont donnés plus haut et la cour s'est ajournée à cinq heures de l'après-midi.

A sept heures et demie l'audience a été reprise.

Wright Wilson, un témoin de la défense, a affirmé avoir entendu Flynn, la veille du meurtre, menacer la vie de Hasemann. L'avocat de la poursuite, dans le contre-interrogatoire, a forcé le témoin d'admettre qu'il avait lui-même tué deux personnes à Amite.

L'accusé a été ensuite appelé à témoigner. Il déclare que, la veille du meurtre, il avait eu une difficulté avec Flynn. Le lendemain il s'était rendu à la station de la rue Arabella afin de prendre son char, mais M. Brown, le surintendant lui a annoncé qu'il avait été suspendu de ses fonctions, à moi que Flynn, à cause de leur dispute.

Il s'est alors dirigé vers le café du coin. Là il a renouvelé la querelle avec Flynn et ce dernier l'ayant frappé deux fois au visage, il a tiré le coup fatal. Lorsqu'il a appris que son adversaire était mort, le témoin a lui même pris les noms des personnes présentes.

Dans sa plaidoirie, M. Dodds a déclaré que son client avait agi en cas de légitime défense. Après la réquisitoire de M. Finney, le juge a délivré sa mercuriale. A neuf heures un quart, le jury s'est retiré dans la chambre de délibérations.

A minuit le jury n'étant pas tombé d'accord, le juge a levé la séance et l'a fait enfermer pour la nuit.

DOUANE.

Mouvement des exportations des produits domestiques provenant du district de Douane de la Nouvelle-Orléans pendant le mois de février 1897:

Céréales—Maïs, 5 471,531 boisseaux; valeur, $1,447,010.

Farine de maïs, 48 barils; $100.

Avoine, 182,704 boisseaux; $47,562.

Seigle, 17,528 boisseaux; valeur, $11,230.

Blé, 87,481 boisseaux; valeur, $72,936.

Farine et froment, 29,850 boisseaux; valeur, $1,715,766.

Valeur totale, $1,715,766.

Bestiaux et porcs—Bestiaux, 407; valeur, $7,790.

Produits du Bœuf — Bœuf en boîte, 23,784 livres: valeur, $2,310.

Bœuf salé ou en saumure, 19,884 livres: valeur $939.

Suif, 298 067 livres: valeur, $9,866.

Produits du Porc—Bacon 18,648 livres, valeur $1,206; jambons 14,539 livres, valeur $1,344; porc frais et en saumure 15,800 livres, valeur $716; lard 3,921,156 livres, valeur $173,857.

Oleomargarine Huile 55,212 livres, valeur $4,932.

Produits de la Crémerie—Beurre 8,848 livres, valeur $1,552; fromage 5,545 livres, valeur $665.

Total provisions, y compris bestiaux et porcs, $206,117.

L'EDIFICE DE LA DOUANE.

On s'est beaucoup plaint depuis quelque temps du peu de soin avec lequel on entretient l'édifice de la Douane. Le fait est que le monument a été, pendant les fêtes du carnaval, visité par bien des étrangers qui l'ont admiré. Il est difficile, en effet, de trouver une plus belle salle, par exemple, que celle qui s'élève au centre de l'édifice, et où se trouvent les principaux bureaux; c'est vraiment superbe.

RETOUR DE M. FRANK MORTIMER.

M. Frank Mortimer, commis principal du juge Parlange, est revenu, hier, de Washington, où il était allé assister à l'inauguration du nouveau Président.

Grand Jury des Etats-Unis.

Le Grand Jury des Etats-Unis s'est réuni en séance spéciale, hier, et a siégé pendant deux heures. Il s'est ajourné, sans avoir lancé aucun acte d'accusation. Il se réunira, de nouveau demain jeudi, à 1 heure de l'après-midi. On s'attend à ce qu'il lance plusieurs actes d'accusations.

Volée.

Mlle R ta Charbonnet, domiciliée rue St-Claude 1722, a été victime d'un vol tandi après midi, vers trois heures. Elle passait à l'angle des rues Remparts et St-Louis, en compagnie de son oncle M. Chas LeCarpentier, lorsqu'un filou, en passant près d'elle, lui a très adroitement enlevé sa montre. Le signalement de l'individu a été donné à la police.

Vol.—Poursuite et arrestation du voleur.

Hier, vers 9 heures du matin, deux noirs pénétrèrent dans le magasin tenu par Mme Louise Wolfe, 427, rue Jackson, entre Tchoupitoulas et Rousseau. Comme il n'y avait alors personne dans le magasin, les deux filous en profitèrent pour ouvrir rapidement le tiroir et en enlever le peu de monnaie qui s'y trouvait.

Au moment même où ils allaient disparaître, Mme Wolfe arriva; elle se jeta, sans hésiter, sur l'un d'eux, au risque de se faire poignarder. Le bandit parvint à se débarrasser de son étreinte et se sauva à toutes jambes; mais les cris de Mme Wolfe avaient déjà éveillé la curiosité publique. L'un des deux voleurs prit le chemin du fleuve. Il s'échappa aisément.

L'autre qui s'était enfui du côté des bois fut arrêté bientôt, mais après avoir s'être précipité sur M. Ch. Arndt qui s'était comme plusieurs personnes, mis à sa poursuite et le serrait de près. Survinrent le caporal Tanner et l'officier Connors qui arrêtèrent notre homme.

Il voulut un instant faire résistance. Mais le caporal Tanner le tint en respect, le revolver en main.

Le misérable fut conduit chez Mme Wolf qui le reconnut parfaitement. On lui mit les menottes et on le conduisit à la station du Sixième Precinct. Il a dit s'appeler J. Wilson.

NOUVELLES A LA MAIN.

Blessure.—En traversant la chaussée, l'avant-dernière soirée, à l'angle des rues Canal et Royale, Joe Tarintino, domicilié rue Hôpital 1120, a été renversé et légèrement blessé au corps par le char électrique No 181 de la ligne Henry Clay que conduisait J. A. Illsley.

Vols.—Lundi après midi, vers trois heures, deux gamins de couleur sont entrés dans la résidence de Mlle M. Lynch, rue Carondelet 1221, et se sont enfuis en emportant une cage contenant un serin évalué à $5.

—En faisant leur ronde, hier matin, vers six heures, les agents de police Jackson et Connelly ont découvert, à l'angle des rues Layette et Front, un nègre du nom de Wm McNeil qui portait un énorme sac. Les officiers l'ont arrêté et ont trouvé dans le sac divers objets volés.

—M. Lazard Michotich a rapporté à la police, hier matin, qu'un voleur s'était introduit dans son magasin, ces jours derniers, à l'angle des rues Premier et Freret, et y a fait main basse sur des provisions d'une valeur considérable.

Mors-aux-dents.—Un cheval, attelé à un buggy, que conduisait Vincent Simone, a pris le mors-aux-dents, hier après-midi, et arrivé à l'intersection des rues Cleveland et Villeré, le véhicule a versé. M. Simone en a été quitte pour de légères contusions.

Fracture.—En jouant, hier après-midi, sur un terrain neutre à l'angle des rues Félicité et Laurel, Joe Seebold, un gamin de 14 ans, est accidentellement tombé et s'est fracturé le bras. Il a été soigné par les étudiants de l'hôpital puis transporté à son domicile rue Annonciation 1649.

Pris de boisson.—Victor Demenieu, un matelot, âgé de 48 ans, se trouvait sous l'influence de la boisson, lorsqu'il est tombé, hier après-midi, à l'angle des rues Liberté et Carondelet Walk, et s'est blessé à la tête.

Chute.—A six heures hier soir H. K. Bowman, cooler, travaillait à la construction d'une bâtisse à l'angle des rues Union et Baronne lorsqu'il est tombé d'une hauteur d'environ 25 pieds et s'est fracturé la jambe gauche. Il a été conduit à son domicile, rue Second 1931

Blessé.—Hier matin, à neuf heures, Wm Snell, cooler, domicilié rue Gênéral Taylor, 1218, en travaillant, à l'angle des rues St-Charles et Joséphine, a été renversé et grièvement blessé au corps par un char électrique. Son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

PONSTEIN—Décédé, hier, mardi 9 mars 1897, à 5 1/2 heures de l'après midi, à l'âge de 26 ans, JOSEPH PONSTEIN, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Ponstein, Gaillet et Jensen sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi 10 mars à 3 heures de l'après-midi de sa dernière résidence, rue Bagatelle entre Craps et Dauphine.

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 rue Ste-Anne,

Téléphone No 1043.

14dée—3m

AVIS IMPORTANT.

Consulat de France de la Nouvelle-Orléans.

Tout Français établi dans ce pays avant l'âge de 19 ans qui se trouve dans une situation irrégulière au point de vue militaire est prié, sous certaines conditions, à régulariser cette situation.

A cet effet, il devra se présenter au Consulat de France, 343 North Rampart street avant le 1er juin 1897. 10mars—

POUR RIRE.

—Citez quelques noms de plantes rampantes, et les fruits qu'elles donnent.

—Il y a.... la plante des pieds qui donne des oignons.....

Ecole Catholique d'Hiver d'Amérique.

Salle Tulane, Rue Dryades.

Programme pour la seconde semaine.

DIMANCHE, 7 mars, à 10 A. M., Eglise St-Joseph, avenue Tulane, Messe Pontificale solennelle, célébrant Mgr Martinelli, délégué apostolique, sermon: "Les mystères de la Foi", par le Rév. R. S. Phelan, LL. D., du "St-Louis Western Watchman".

A 7:30 P. M.—Eglise St-Joseph, Vêpres solennelles, sermon: "Les lumières de la Foi", par le Rév. J. L. O'Neill, O. P., du "Rosary Magazine", New York.

LUNDI, 8 mars, 4 P. M.—Henry Austin Adams, M. A., de Brooklyn, N. Y., ouvrira son cours de lecture sur le "Oxford Movement", sujet: "Le commencement du mouvement."

A 8 heures P. M., Rév M. S. Brennan, A. M., Voyages européens, illustrés avec lanterne et verres transparents.

Mardi, 9 mars, 4 P. M., Henry Austin Adams, M. A., seconde lecture sur le "Oxford Movement", sujet: "The Tractarian."

A 8 P. M., Rév William Power, S. J., du Collège de Spring Hill, Mobile, Ala., sujet: "La nature et la nécessité des révélations divines."

Mercredi, 10 mars, 4 P. M., Henry Austin Adams, M. A., troisième lecture sur le "Oxford Movement" sujet: John Henry Newman."

A 8 P. M., Rev William Power, S. J., sujet: "Les faits de la révélation divine pleinement établis."

Jeudi 11 mars 4 P. M., Henry Austin Adams, M. A., quatrième lecture sur le "Oxford Movement" sujet: "Rationalisme."

A 8 P. M.—Rev. William Power, S. J., sujet: "Les difficultés élevées contre les Révélations et leurs preuves."

Vendredi, 12 mars, 4 P. M.—Mlle Helena Gecaman, Ph. M., de Amherst, Mass., sujet, "La Pucelle de Domremy."

Pas de lecture du soir.

Samedi, 13 mars, 4 P. M., Mme B. Ellen Burke, de Malone, N. Y., sujet "Idéal de la Femme."

A 8 P. M.—Henry Austin Adams, conclusion de ces lectures sur le "Oxford Movement," sujet "Le Prêtre et le Pasteur."

Dimanche, 14 mars, 11 A. M., grande messe solennelle et sermon à l'Eglise de l'Immaculée Conception rue Barème.

La semaine prochaine—Mlle Geneman, Prof Brown Ayres, Rév. T. J. Nugent, Rév. M. A. Knapp, O. P.

PRIX D'ENTRÉE.

ENTRÉE.

Billet pour un.....25 cents
Billet bon pour 5 lectures quelconques.... $1.00
Billet de saison donnant droit à toutes les lectures.....$10.00

Les cérémonies à l'église et les exercices de vertu libre pour tous.

Tous les porteurs de billets de saison auront des sièges réservés à toutes les cérémonies aux églises.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du secrétaire, salle Tulane.

7 mars—

Bureau des Assesseurs d'Etat, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 février 1897.
Chambre 15, Hôtel de Ville.

Toutes personnes sujettes à taxation sur ce que cette propriété soit foncière ou mobilière sont par le présent avisées que conformément à la section 24 de l'acte 106 de 1890, que l'assessement des propriétés pour 1897 dans les divers districts de la paroisse d'Orléans, tel qu'il a été fait, a été complété et que la liste sera exposée au bureau à partir du 1er au 20 mars (jours fériés exceptés) 1897, entre les heures de 9 A. M. et 4 P. M. à l'effet de permettre aux intéressés de la contester, tous contribuables ont le droit de se présenter devant le Conseil de Revision ci-dessus désigné pour faire savoir leurs objections à tout assessement et de vérifier leur correction de la manière prescrite par la Loi.

E. K. SKINNER,
Président.

A. FRED RAUSSA,
Secrétaire.

29 fév—10 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Reuben Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,147—Division A—Attendu que August Hurel a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Reuben Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10 mars—10 14 19

Succession de Veuve Gerard Stricker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,854—Division C—Attendu que Henry Stricker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Gerard Stricker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10 mars—10 14 19

Succession de John F. Cotaya.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,655—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Johanna Hirth, veuve de John F. Cotaya, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10mars—10 14 19

Succession de Mme Julia A. Block, veuve de Darius W. Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52 661—Division C—Attendu que Mlle Edwina W. Lloyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia A. Block, veuve de Darius W. Lloyd, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10mars—10 14 19

TEXAS EL PASO T AND P ROUTE PACIFIC

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets: 632 Canal

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex. de Ft. Worth et Dal...	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth & Hot Springs Ex.	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs-buffet Pullman à Shreveport, Marshall, Hot Springs et Little Rock; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:40 a.m. et 7:55 p.m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. J. H. MYERS, agent de ville des passagers, N. O. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, Trésorier et directeur-gérant, Dallas, Tex.

CHARBON EN POUDRE ET EN PARTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, la choléra. 19, rue Jacob, Paris et THIERS, PUY-DE-DOME.

BELLOC

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Capitalistes, Attention! Placement constant, stable et solide

—EN—

Propriétés Commerciales, Residences

—ET—

Vacantes

—DANS LES—

Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Le tout loué à bail à des locataires No 1

118-120 Rue Baronne.

Entre les rues Canal et Commune. Elégante bâtisse en briques à trois étages occupée par Fred Roekel (Empire Saloon) rapportant un loyer à bail de

$2.520 par an.

114-116 Rue Baronne

Entre les rues Canal et Commune. Elégant édifice à trois étages et mansarde, occupé par C. Eble et autres et rapportant un loyer à bail de

$2,220 par an

Les deux en face de l'Hôtel Grunewald, du Close, Checkers and Whist Club et seulement à deux pieds du grand boulevard Canal.

1734-1736 Avenue Esplanade,

Entre les rues Roman et Robertson. Splendide maison double à deux étages, pouvant rapporter

$750 ou plus par an.

1839 Chemin du Bayou,

A l'encoignure des rues Quartier et Roman. Elégante résidence à deux étages, rapportant un loyer avec bail de

$360 par an.

Magnifique Lot de terre,

Chemin du Bayou, entre les rues Roman et Derbigny. Bâtisses éloignées de la rue

Louée $8 par mois

9 Lots de terre,

Enc. des rues Dorle et St-Antoine.

Julie A. Genest vs les Mineurs George et Maurice Beaudry, et als.

No 52,401 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 722 (ancien No 155) rue Commune — MERCREDI, le 14 avril 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable E. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 février 1897, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 36 borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, St James et Market, lequel lot est désigné par la lettre "G" sur un devis d'Edgar Pillié, voyer, daté le 23 janvier 1897, et d'après le dit devis il commence à une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure de la rue St James et 128 pieds 11 pouces de l'encoignure de la rue Market et mesurant 62 pieds 11 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 191 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St James, 95 pieds 11 pouces sur une profondeur moyenne sur la ligne du côté vers la rue Market, de là s'élargissant 33 pieds sur une ligne coupant à angles droits vers la rue Market, de là, s'étendant sur une deuxième profondeur de 96 pieds 11 pouces, et 95 pieds 11 pouces de large sur la ligne du fond faisant face Place Market. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer, magasin au dessous et quelques échambres au-dessus, une bâtisse en briques à un étage avec chambres, écurie dans le fond faisant face sur Market Place et hangar. Le tout connu par les N os 1662 1664 1666 rue Tchoupitoulas.

2o Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et touchant sur le côté vers la rue St James, lequel lot est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus mentionné d'après lequel il commence 95 pieds 11 pouces 1 ligne de l'encoignure de la rue St-James, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3o Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et touchant la portion du fond ci-dessus sur le côté vers la rue Market, lequel lot est désigné par la lettre "E" sur le devis ci-dessus mentionné d'après lequel il commence à une distance de 47 pieds 11 pouces 4 lignes de la rue Market, et mesurant 47 pieds 11 pouces 1 ligne de face à Market Place sur 96 pieds 11 pouces de profondeur.

4o Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 182, borné par les rues Laurel, Constance, Dufossat et Soniat et mesurant 74 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur et dit lot commençant à une distance de 64 pieds de l'encoignure de la rue Soniat.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 7 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, avec la clause de non aliénation et vente sans évaluation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente les acquéreurs auront en plus et au dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes de 1897 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication, et de rem. vre les loyers à partir du jour de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wendel, notaire, aux frais des acheteurs.

10 fév 10 17 24—mars 3 10 17

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

achat de Eugène Mengeaux Lelièvre et Olympe Françoise Mengeaux, veuve de Jacques Lelièvre, d'après un acte passé pardevant Théo. Guyot, ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages et mansarde, avec ventilateur sur le côté et la rue de chaussée occupé par C. Eble, comme fourriste; trois chambres divisées pour dans un cas de médecine ou de dentiste au deuxième étage; 4 chambres au troisième étage et quatre chambres dans la mansarde; ensuite une cuisine en briques à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage; hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., vendu sujet à deux baux au taux de $2,220 par an payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1897; et passé sujet à une location perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans au taux de $36 par an payable annuellement et portant sur une partie des terrains connus par les Nos 114 et 116 (ancien No 11) rue Baronne.

3o Neuf certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dueis, Hope et St Antoine, désignés par les Nos de 1 à 9 inclusivement, sur un plan tracé par F. A. Tourné, architecte le 21 mai 1861, et déposé dans le bureau d'Edouard Barnett, alors notaire en cette ville; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Antoine par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No 1 en formant l'encoignure des rues Dueis et St-Antoine, et lot No 9 mesure 53 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dueis sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles avec tous les droits, tous les privilèges de passages, avantages et servitudes qui y sont attachés.

4o Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade de Derbigny, Roman et Quartier, désigné par la lettre E dans un croquis fait par Edgar Pillié, le 29 janvier 1896, lequel dit lot mesure ensuite le dit croquis 47 pieds 8 pouces faisant face à la rue Esplanade sur 99 pieds